

Treizième session de la Conférence des Etats Parties à la CRPD

Déclaration écrite de la Belgique

Monsieur le Président,

Chers membres du Bureau, chers délégués,

La Conférence des Etats Parties a lieu cette année dans des circonstances particulières. Malgré l'annulation inévitable du débat général, je voudrais partager cette déclaration belge avec vous par écrit.

La crise sanitaire a bouleversé nos vies. Pendant cette période difficile, il est encore plus important de prêter attention à l'ensemble de la population pour «ne laisser personne de côté». Cet engagement au cœur de l'Agenda 2030 est aujourd'hui d'autant plus essentiel. Nous sommes donc heureux que le thème de la conférence souligne à nouveau les liens cruciaux entre l' Agenda 2030 et les droits des personnes handicapées.

Monsieur le Président,

La Belgique a soumis en avril au Comité des droits des personnes handicapées ses deuxième et troisième rapports périodiques sur la mise en œuvre de la Convention. Ce processus de rapportage est un outil important pour le suivi de la mise en œuvre de la Convention et permet aux États parties de partager en toute transparence leurs progrès et les défis persistants. La Belgique soutient pleinement le rôle du Comité. Je tiens à cet égard à féliciter les membres du Comité nouvellement élus et à leur souhaiter bonne chance dans leur travail.

Monsieur le Président,

Pour conclure, je voudrais partager un certain nombre d'initiatives concrètes entreprises au niveau belge au cours de l'année écoulée.

Tout d'abord, dans le contexte de la crise sanitaire, les différents gouvernements ont renforcé leur collaborations pour faire face aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les groupes les plus vulnérables. Un groupe d'action, sous la tutelle de la ministre de l'Intégration sociale chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre la pauvreté, a d'ailleurs été créé avec

des représentants et des représentantes de tous les niveaux de pouvoirs. La participation des organisations représentatives de personnes handicapées dans les activités de ce groupe d'action a été essentielle pour identifier des mesures supplémentaires. Une attention particulière a notamment été accordée à la protection des revenus, en ce compris une allocation financière supplémentaire temporaire aux bénéficiaires d'allocations pour personnes handicapées. Cependant, plusieurs défis demeurent et, sous la tutelle de la ministre fédérale compétente, nous continuerons ce travail dans les mois à venir.

Au-delà de la crise, les travaux en matière d'accessibilité se sont poursuivis. Un environnement de vie intégralement accessible reste un point d'attention important. En communauté flamande, l'accent est mis entre autre sur les designers du futur grâce à l'organisation d'un concours « Universal Design » destiné aux étudiants en design d'intérieur, en architecture et en design de produits.

Un autre point d'attention a été la situation des personnes plus âgées, et plus particulièrement l'égalité de traitement des personnes handicapées de plus de 65 ans. Le Gouvernement wallon a ainsi commencé les travaux pour ouvrir progressivement l'accès aux aides matérielles au-delà de 65 ans. Des pistes d'amélioration seront mises en œuvre pour une gestion objective et efficiente des aides à la mobilité. Les services de conseils en aménagement du domicile seront pérennisés et financés sur base transparente et équitable.

Enfin, il reste essentiel d'intégrer le handicap dans toutes les politiques. À ce regard, la Région de Bruxelles-Capitale a lancé une campagne sur la politique de « handistreaming », avec l'étroite collaboration du Conseil bruxellois des Personnes handicapées. Elle vise à la fois à déconstruire les stéréotypes et démedicaliser le handicap et à conscientiser le public et rappeler leurs droits aux personnes concernées, à l'accessibilité et à la non-discrimination.

Je vous remercie.